

Antoine Chaumas, fils de Jérémie Chaumas et de Hélène Huguetan, essaie, en 1733, de se faire religieux dans l'Abbaye de St-Antoine en Dauphiné, et le 4 mai de cette même année, son père l'accompagne, avec ses deux gendres jusqu'à Vienne, après avoir compté, dit-il, à M. Gauthier, supérieur de Lyon, la somme de 700 livres, pour une année de noviciat. Mais apparemment, son fils n'avait point la vocation religieuse ; car il ajoute :

Ledit Antoine Chaumas n'ayant pas pu soutenir l'ordre, est revenu le 24 juillet, et le 1^{er} septembre, il s'est mis sur un métier chez M. Moulin, passementier en galon d'or et d'argent.

Combien en avons-nous vu, nous aussi, après de brillantes études classiques, « se mettre sur un métier » pour s'initier à la fabrication de la soierie ?

Mais ne devons-nous pas reconnaître aussi que cette liberté laissée aux enfants de la classe moyenne, pour le choix d'une carrière, ressemble bien peu à la contrainte exercée encore à cette époque, sur les fils cadets des familles nobles, auxquels la vie du cloître était imposée, trop souvent, par l'autorité paternelle.

Si nous franchissons, maintenant, quelque peu, les limites de nos provinces, nous trouvons, à la même époque, les Notes journalières de l'abbé Aulanier, curé du Brignon, paroisse située sur les confins du Velay et du Vivarais, et dans le canton de Solignac (Haute-Loire.)

Ces notes publiées intégralement, en 1889, par M. l'abbé Peyrard, curé de Cayres, sous le titre d'*Ephémérides Vellaviennes* (17), viennent d'être résumées et analysées par

(17) *Petites Ephémérides Vellaviennes*, par l'abbé Payrard, curé de Cayres. Le Puy, 1889, in-8°